

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 25 mai 2020, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Denis BEL, maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents. Monsieur PAGES Kévin a été désigné comme secrétaire de séance. Mesdames Nathalie Tournier et Danielle Durand assistaient à la réunion.

### **Election du Maire**

Monsieur Denis BEL, maire sortant ouvre la séance. Après une brève allocution, il est demandé au doyen de l'assemblée : Jean-Louis BEC de présider celle-ci.

M. DAMERVAL présente sa candidature ; le vote se déroule à bulletin secret.

Monsieur PAGES Kévin, membre le plus jeune de l'assemblée est désigné comme secrétaire de séance.

Résultat du dépouillement

DAMERVAL Georget	9 voix
SENEGAS Sarah	1 voix
Bulletin nul	1

M. DAMERVAL Georget est donc proclamé Maire de la commune de Brousse le Château.

### **Délibération pour le nombre d'adjoints :**

Monsieur DAMERVAL propose à l'assemblée de nommer deux adjoints et demande de se prononcer.

Avec 10 voix et 1 abstention, le nombre d'adjoints retenu est 2.

### **Election des adjoints :**

Monsieur DAMERVAL demande qui souhaite accepter les fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint et de 2<sup>o</sup> adjoint : Mme MATET Aline et Mme FABRE Claudine acceptent respectivement les fonctions.

Résultat du dépouillement pour l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint :

MATET Aline	9 voix
SENEGAS Sarah	1 voix
FABRE Claudine	1 voix

Madame MATET Aline est élue 1<sup>ère</sup> adjointe.

Résultat du dépouillement pour l'élection du 2<sup>o</sup> adjoint :

FABRE Claudine	9 voix
COLSON Régis	1 voix
RAOUL Jérôme	1 voix

Madame FABRE Claudine est élue 2<sup>ème</sup> adjointe.

### **Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Ces montants correspondent à un pourcentage de l'indice brut mensuel 1027 (3 889.40 € brut) pour une commune de moins de 500 habitants :

Maire : Taux : 25.5 % de l'indice 1027 – indemnité brute : 991.80 €  
Adjoints : Taux 9.9 % de l'indice 1027 – indemnité brute : 385.05 €.

Le montant des indemnités a été validé à l'unanimité et une délibération sera prise en ce sens.

**Désignation des délégués représentant la commune auprès des différentes entités auxquelles la commune adhère :**

Lors de chaque renouvellement d'assemblée, il y a lieu de désigner des délégués pour siéger dans les différentes entités ; la liste avait été jointe à la convocation du conseil municipal.

<b>Délégués</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Communauté de la Muse et des Rases du Tarn</b>	DAMERVAL Georget MATET Aline	
<b>SIVOM</b>	DAMERVAL Georget MATET Aline	REYNES Stéphanie RAOUL Jérôme
<b>SIAEP des Rives du Tarn</b>	DAMERVAL Georget COLSON Régis	SENEGAS Sarah COOLEN Han
<b>SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron)</b>	FABRE Claudine	
<b>PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses)</b>	COLSON Régis	PEIFFER Pierre
<b>A.G.E.D.I.</b>	REYNES Stéphanie	
<b>SMICA</b>	REYNES Stéphanie	
<b>Association de Coordination et de Gérontologie</b>	MATET Aline FABRE Claudine	

**- Désignation des membres des différentes commissions communales :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Accepté à l'unanimité.

**- Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Le conseil municipal peut, par délibération, autoriser le maire :

- à recruter notamment pour un emploi occasionnel en cas d'absence momentanée et de courte durée pour un agent.
- à recouvrer des créances pour lesquelles la trésorerie n'a plus aucun moyen de récupérer les sommes dues.

**- Délégations du Maire aux adjoints :**

Monsieur le Maire peut par arrêté, donner délégation de signature aux adjoints dans le cas d'une absence momentanée.

Délégation est donnée à Madame Aline MATET pour ce qui concerne les affaires financières et à Madame Claudine FABRE pour l'urbanisme.

**- Délégation du Maire aux secrétaires de Mairie :**

Par arrêté le Maire donne délégation de signature aux secrétaires de mairie pour la délivrance de copies d'acte d'Etat Civil, ainsi que pour une légalisation de signature.

- **Désignation des correspondants ou représentants :**

**Pour la défense :** ce correspondant est l'interlocuteur privilégié entre la commune et le service national des armées. Monsieur Régis COLSON s'est porté volontaire pour être le correspondant défense.

**Correspondant ENEDIS :** Monsieur Kévin PAGES s'est porté volontaire.

**Gestion de crise :** lors de vigilances climatiques ou d'évènements susceptibles d'affecter les populations, la Préfecture informe par courrier ou SMS, le maire et deux autres élus : M. DAMERVAL Georget, et Mesdames FABRE Claudine et SENEGAS Sarah.

- **Achats de masques :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'une circulaire préfectorale précisant que l'Etat pouvait contribuer aux achats de masques effectués par les collectivités, entre le 13 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2020.

A l'unanimité, les conseillers municipaux se déclarent favorables à l'achat de masques pour la population, le bon de commande devra être signé avant le 1<sup>er</sup> juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

